

**Dossier de presse**

**POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUES  
PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2019 : LES SERVICES DE L'ÉTAT SE MOBILISENT**



Tout au long de l'été, la police et la gendarmerie nationales se mettent au service de la population pour permettre, à chacun, de profiter en toute sérénité de ses vacances et de pratiquer ses activités de loisirs.

En matière de **lutte contre l'insécurité routière**, les forces de l'ordre assurent des missions de prévention des infractions, par une présence accrue sur les lieux de villégiature ou de transit, et renforcent les opérations de contrôle. À l'occasion des grands départs, et durant toute la saison estivale, elles réalisent des opérations coordonnées de sécurité routière, aléatoires ou ciblées dans les créneaux sensibles (sorties d'établissements de nuit, sur la frange littorale notamment), opérations coup de poing (vitesse, alcoolémie) pour inciter à la prudence.

L'année 2018 a été marquée par une stabilisation du nombre de décès sur les routes (83 tués contre 82 en 2017). Cependant, **les chiffres du 1<sup>er</sup> semestre 2019 révèlent une mortalité en hausse** avec 44 décès contre 42 au 1<sup>er</sup> semestre 2018. La **vitesse excessive ou inadaptée** constitue encore la 1<sup>re</sup> cause d'accidents mortels. C'est pourquoi, le préfet appelle au sens des responsabilités et à la plus grande vigilance pour tous les usagers de la route. La sécurité routière est l'affaire de tous, et chacun est responsable de soi mais également des autres. En période estivale, les contrôles routiers se renforcent sur les secteurs identifiés comme accidentogènes.

**Dans le domaine de la lutte contre la délinquance estivale**, les forces de l'ordre œuvrent pour la tranquillité des habitants, commerçants et vacanciers. À l'occasion des patrouilles quotidiennes, elles surveillent leur domicile ou leur commerce et, dans les zones d'affluence saisonnière, elles renforcent leur présence.

Un dispositif de **surveillance des plages** est organisé avec, d'une part, la présence des maîtres nageurs sauveteurs et, d'autre part, le renfort de moyens de surveillances aérienne et nautique.

Ainsi, les forces de sécurité assurent deux missions principales : la sécurité générale et la surveillance du littoral (zones de plage et de baignade, dunes, zones de pêche à pied...).

## Sommaire

### **Contre la délinquance estivale : une présence constante sur le terrain**

- Opération tranquillité vacances (OTV) : surveillance des habitations et des commerces
- Opération tranquillité seniors (OTS) : sensibilisation des personnes âgées
- Prévention accentuée auprès des jeunes
- Prévention et surveillance des flux de circulation routière et ferroviaire

### **Surveillance du littoral : un dispositif global de sécurisation**

- Présence renforcée sur les lieux de villégiature et les plages
- Campagne de sécurité des loisirs nautiques
- Police maritime
- Police fluviale
- Surveillance aérienne

Préfecture du Nord

### Opération tranquillité vacances (OTV) : surveillance des habitations et des commerces

L'Opération tranquillité vacances vise la sécurité des habitations et des commerces pendant toute période d'absence prolongée, indépendamment des vacances scolaires.

L'été est traditionnellement une période sensible en matière de cambriolages. C'est pourquoi, les services de la sécurité publique (appuyés de réservistes dans certaines circonscriptions) et la gendarmerie nationale (appuyée par la réserve opérationnelle de 544 personnes) ainsi que les polices municipales, fondent leur dispositif sur **une présence accrue sur le terrain et des passages fréquents aux domiciles des vacanciers**. Lors des patrouilles, ils prêtent une attention particulière aux résidences déclarées à l'OTV en l'absence de leurs habitants : recherche de traces éventuelles d'effraction et surtout présence dissuasive.

En 2018, les services de police et de gendarmerie ont enregistré plus de 16 000 inscriptions à ce dispositif entre le 15 juin et le 15 septembre.

Ce service, entièrement gratuit, est accessible sur simple demande. Pour en bénéficier, les habitants doivent s'inscrire auprès de leur commissariat de police, de leur brigade de gendarmerie ou de la police municipale. En cas de problème, les services de police ou de gendarmerie préviennent personnellement le propriétaire ou la personne de son choix. En cas de retour prématuré, l'occupant est invité à en informer la police ou la gendarmerie.

#### **Conseils :**

- Verrouillez votre porte à clef, même lorsque vous êtes chez vous
- De nuit, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique
- Équipez votre porte d'une serrure multi-points
- Protégez les fenêtres et ouvertures de volets ou de grilles
- Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent chez vous
- Protégez vos objets de valeur en les déposant dans un coffre ou chez un parent/ami
- Ne laissez pas apparaître par la fenêtre de matériel informatique, photo, etc.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité
- Faites relever par une personne de confiance votre courrier : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence
- Ne laissez pas de message sur répondeur téléphonique qui indiquerait votre absence

#### **Numéros utiles :**

- Police Secours : 17
- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Plus d'informations sur : <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Securite-estivale-Operation-tranquillite-vacances-partez-sereins-!>

Grâce à la **pré-plainte en ligne** ([pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)), les victimes d'atteinte aux biens (vol, escroquerie, dégradation...) dont l'auteur est inconnu, peuvent effectuer une déclaration en ligne et d'obtenir rapidement un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de leur choix, pour signer leur plainte.

### Opération tranquillité seniors (OTS) : sensibilisation des personnes âgées

Plus fragiles physiquement, les personnes âgées sont des proies plus faciles pour certains délinquants. De plus, l'isolement social qu'elles vivent parfois, accentué durant la période estivale, constitue un facteur d'insécurité supplémentaire. Principalement victimes d'escroqueries, de vols par ruse, de vols à l'arraché et de cambriolages, les faits de violence qu'elles subissent se caractérisent par un trait commun : l'abus de faiblesse.

L'Opération tranquillité seniors doit profiter à toutes les personnes âgées, aussi bien celles recensées par les communes dans le cadre du plan « canicule » ou par les forces de l'ordre, que celles qui se

signalent aux services de l'État pour bénéficier d'une surveillance plus particulière, se sentant menacées, isolées ou inquiètes.

La police et la gendarmerie, par le biais du réseau des correspondants territoriaux de prévention, recensent les situations anormales ou d'isolement marqué pouvant poser un problème de sécurité, en lien avec les organismes sociaux, les services publics ou les associations qui sont à leur contact quotidien.

Elles mènent des opérations de surveillance en organisant des rondes et des patrouilles dans les secteurs où ils ont recensé des agressions, des cambriolages, ou des vols par ruse. Il s'agit non seulement de dissuader les malfaiteurs, mais également de prévenir toute aggravation de la situation et de détecter tout signe inquiétant (accumulation de courrier, volets clos, porte non verrouillée...).

Les forces de l'ordre ne sont pas les seules concernées dans la mise en œuvre de l'Opération tranquillité seniors. L'ensemble des acteurs compétents intervenant auprès des personnes âgées est associé à la démarche : collectivités locales, services sociaux, tissu associatif, organismes d'aide aux victimes, services publics (agents EDF, facteurs...). Les maires représentent un maillon essentiel au niveau des communes.

### Prévention accentuée auprès des jeunes

Côté gendarmerie, la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) accentue son action de prévention dans les structures d'accueil pour les mineurs (centres de loisirs, centres d'accueil communaux et maisons de l'enfance) permettant ainsi, par le biais d'activités extra-scolaires, de sensibiliser des classes d'âges différentes sur la prévention et les risques en cas de récidive. À cette occasion, la problématique de la radicalisation peut-être abordée, à la demande de l'encadrement. Ces actions sont effectuées sous budget « Ville, Vie, Vacances ».

### Prévention et surveillance des flux de circulation ferroviaire et routière

Le préfet a demandé aux services assurant la **sécurisation des trains, des gares et de leurs abords** de porter une attention toute particulière lors des grandes translations. Sous l'égide du service national de police ferroviaire, la direction zonale de la police aux frontières Nord (DZPAF) coordonnera la sécurisation des gares du littoral en Hauts-de-France et la présence des patrouilles des différents services embarqués dans certains trains.

Policiers du service interdépartemental de sécurisation des transports en commun (SISTC) et gendarmes embarqueront dans certains « TER mer » et renforceront la sécurité du littoral dunkerquois.

Les offres éTER permettent de bénéficier de l'aller-retour pour 2 euros vers plus de 50 destinations à l'occasion de 4 « week-end mer » (6 et 7 juillet, 20 et 21 juillet, 3 et 4 août, 10 et 11 août), de 3 « jours nature » (26, 27, et 28 juillet) et de 7 « journées villes » (du 13 au 19 juillet). Le dispositif de sécurisation de ces trains sera renouvelé durant ces week-ends.

**En matière de sécurité routière**, les CRS et la gendarmerie encadreront les déplacements estivaux et lutteront contre la délinquance routière. Des opérations de contrôle et de prévention auront lieu au moment des départs et tout au long de l'été.

Une équipe de 5 motocyclistes de l'unité motocycliste zonale des CRS Nord renforce le dispositif estival et rayonnera sur les routes du littoral du Pas-de-Calais et de la Somme du 11 juillet au 15 août 2019.

Une surveillance particulière du péage de Thun-l'Évêque sera mis en place par le peloton motorisé de la gendarmerie de Cambrai.

La direction interdépartementale des routes du Nord (DIRN) informera régulièrement les usagers des différents travaux.

## SURVEILLANCE DU LITTORAL : UN DISPOSITIF GLOBAL DE SÉCURISATION

Un dispositif de surveillance des plages est organisé par les forces de l'ordre avec, d'une part, la présence des maîtres nageurs sauveteurs et, d'autre part, le renfort de moyens de surveillance aérienne et nautique.

### Présence renforcée sur les lieux de villégiature et sur les plages

La circonscription de Dunkerque bénéficie de renfort en policiers sur la voie publique et la communauté de brigades de Ghyvelde d'un appui quotidien de six militaires pour armer le poste provisoire de Bray-Dunes dans le Nord.

Ils assurent des missions de prévention, surveillance, secours et assistance, sécurité routière, constatations judiciaires. Ils entretiennent des contacts privilégiés avec les autorités locales afin d'évaluer l'ambiance générale et de mettre en œuvre des dispositifs particuliers. Ils peuvent se voir renforcer par des effectifs des compagnies locales en fonction des besoins.

En outre, sur la totalité du littoral, près de 78 fonctionnaires des CRS assureront une mission de sécurité générale du 11 juillet au 22 août.

Sur les plages, 36 CRS nageurs-sauveteurs se déploieront du 4 juillet au 1er septembre dans les communes littorales dont 10 nageurs-sauveteurs au sein de 4 postes de secours à Dunkerque. Ils assureront également les missions traditionnelles de police, assistés de sauveteurs civils.

Activité des nageurs-sauveteurs en 2018 dans les Hauts-de-France :

25 sauvetages dont 2 avec réanimation

131 interventions réalisées

3 929 soins prodigués

Les nageurs-sauveteurs sont titulaires d'une habilitation délivrée par le ministère des sports : maître nageur sauveteur (MNS), brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou brevet d'État d'éducateur sportif activité nautique (BEESAN).

### Campagne de sécurité des loisirs nautiques

La **délégation à la mer et au littoral** (DML) coordonne la campagne de sécurité des loisirs nautiques pendant la saison estivale. Des opérations « sécurité-mer » seront organisées à Dunkerque en juillet et en août. Elles regrouperont cette année les moyens nautiques de la gendarmerie maritime, des douanes, des affaires maritimes, de la brigade de sûreté portuaire ainsi que le zodiac des CRS des postes de plage de Dunkerque.

Des actions de sensibilisation et de prévention des risques encourus en mer et sur le littoral, vers les capitaineries et les usagers des ports de plaisance du département seront menées par les agents de la DML, dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques. En 2018, 60 bateaux ont été contrôlés en mer par les unités, lors de ces journées de sensibilisation.

Une commission de retrait des permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur est instituée à la DML, pour traiter les procédures pour non respect des règles de navigation, notamment dans la bande des 300 mètres. Cette zone, où s'exerce principalement la baignade doit être préservée des comportements dangereux, en cette saison estivale.

### Police maritime

Toutes les unités de gendarmerie maritime, implantées dans les Hauts-de-France, seront engagées dans la campagne de sécurité des loisirs nautiques et participeront à la surveillance du littoral :

- **La brigade nautique côtière** (BNC) de Calais effectuera quotidiennement des missions de surveillance des activités nautiques (du contrôle de la navigation de plaisance, des activités sportives et de loisirs au transport de passagers) à bord de la vedette « Eulimene ». En lien avec les unités au sol, elle s'investira dans la lutte contre les vols dans les ports de plaisance (Gravelines ou Etaples), le parc à moules du Boulonnais... Enfin, pour protéger les milieux naturels de la pression humaine plus importante, ces 7

militaires veillent à la protection du milieu marin ainsi que des ressources biologiques sur un secteur allant de Berck à Bray-Dunes.

- **Les vedettes côtières de surveillance maritime** de 20 mètres « La Scarpe » et « L'Escaut » seront engagées sur la façade du Touquet jusqu'à la frontière belge.

- **La brigade de surveillance du littoral de Boulogne-sur-Mer** dotée d'une embarcation de 9,50 mètres exercera des surveillances sur la façade maritime et procédera à des contrôles d'établissement vendant ou transformant des produits de la mer.

- **Le peloton de surveillance maritime portuaire (PSMP)** de Dunkerque, créé à l'été 2016, conduira des missions de sûreté à bord de sa vedette de 12 mètres et projettera des équipes de protection sur les navires à passagers au départ de Calais.

Unité de la police nationale, créée en 2013, la brigade de sûreté portuaire de Dunkerque dispose de 9 fonctionnaires spécialement formés. Dotée d'un canot semi-rigide, elle est opérationnelle non seulement sur terre, mais également en mer, et couvre ainsi la totalité du domaine portuaire. En 2018, 959 interventions de sûreté et de police générale ont été enregistrées.

### **Police fluviale**

La brigade fluviale de Douai continuera d'exercer ses missions de surveillance des rivières et canaux. Il en est de même de l'unité basée à Noyon. Cette dernière est notamment armée de plongeurs qualifiés enquêteurs subaquatiques.

### **Surveillance aérienne**

L'hélicoptère Dauphin de la Marine nationale, basé au Touquet, assure la surveillance du littoral de la région. Capable de secourir un nageur entraîné en haute mer par le courant ou encerclé par la marée, il assure toute mission de sauvetage et d'assistance en mer et effectue des vols de prévention. Des hélicoptères de la gendarmerie assurent un renfort en cas de besoin.